Image not found or type unknown

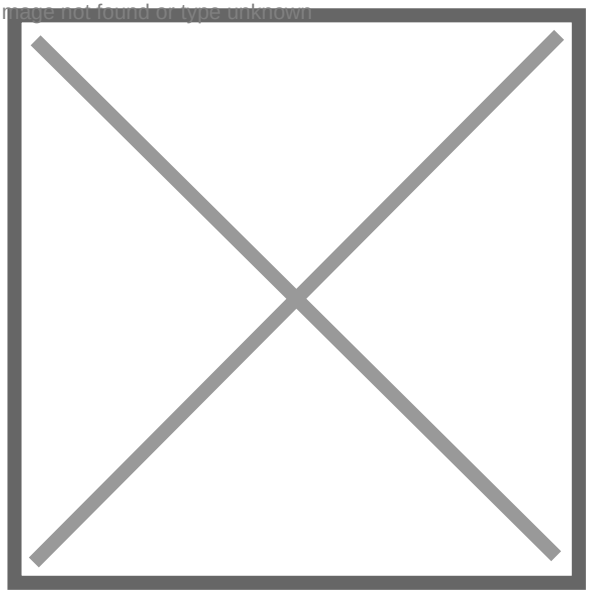

Frais de bails par Syndic

Par **geophoto**, le **14/10/2015** à **13:29**

Bonjour,

Mon appartement est géré par un syndic, je paye 46 euro par mois pour cette gestion, pourtant lors de chaque rédaction de bails(entre 2 et 3 ans en moyenne), celui-ci me retient pour plus de 350 euro de frais de rédaction pour le nouveau bail.
Ma question est de savoir s'il est normal de payer cette prestation qui pour moi est comprise dans le contrat, mais je n'ai rien trouvé de vraiment écrit sur ce point.
J'attends un début de réponse avant questionnement chez ce professionnel.

Merci

Par **cocotte1003**, le **14/10/2015** à **13:38**

Bonjour, oui les frais de gestion ne comprennent pas la rédaction du bail ni les états des lieux. Par contre ils doivent gérer les problèmes locatifs comme non paiement du loyer, charges, s'occuper des petites réparations sans votre accord pour le montants indiqué sur le contrat et avec votre accord pour les autres réparations... cordialement

Par **geophoto**, le **14/10/2015** à **13:49**

Merci

Par **moisse**, le **14/10/2015** à **14:02**

Oui mais il faut appeler les choses par leur nom.
Un syndic ne gère pas des appartements, mais des syndicats de copropriété.
Par contre un agent immobilier gère des appartements, mais pas des syndicats de copropriété.
C'est donc un agent immobilier qui vous facture ses interventions selon le contrat et les prix convenus et PORTES DANS LE CONTRAT QUE VOUS AVEZ SIGNE.

Par **geophoto**, le **14/10/2015** à **15:27**

Oui peut-être cette notion m'échappe, j'ai un appartement dans une résidence en co-propriété. C'est Belvia qui en a la charge alors je ne sais pas.

Je chercherais dans les contrats en effet. Merci

Par **cocotte1003**, le **14/10/2015** à **17:08**

Bonjour, c'est peut être le même qui s'occupe des deux choses mais il n'y a pas d'obligation. Vous avez forcément un contrat pour la location de votre bien et des documents pour la gestion de la copropriété, cordialemeeèt

Par **Lag0**, le **15/10/2015** à **08:16**

[citation] je paye 46 euro par mois pour cette gestion[/citation]
Bonjour,
Je ne connais pas ce type de mandat à frais fixe. Tous ceux que je connais sont en pourcentage, c'est à dire que l'agent se rémunère au pourcentage des sommes collectées auprès du locataire. Comme ça, en cas de vacance du logement, l'agent ne touche rien, ce qui l'incite à faire ce qu'il faut pour trouver un locataire. Avec votre type de mandat, l'agent immobilier est payé dans tous les cas, ce n'est pas très avantageux pour vous.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés